



## Loyers impayés délais de paiement

Par **elle17**, le **20/01/2013 à 15:28**

bonjour je suis passée en audience début décembre pour deux mois de loyers impayés en 2010 que j'ai justifié par des notes de chauffage de gaz trop élevées et par le manque de travaux par mon propriétaire 2500 euros à l'année le jugement est rendu le 21 janvier mais le montant se monte à 2600 euros et puis je dois obtenir des délais de paiement sur 24 mois. Cordialement

Par **cocotte1003**, le **20/01/2013 à 17:39**

Bonjour, maintenant une fois que la décision sera rendue, c'est avec l'huissier qu'il faudra voir. vous lui proposez un arrangement, que vous tiendrez impérativement, et il consultera le bailleur. L'huissier n'est nullement obligé d'accepter un arrangement, cordialement